



# Syndicat d'Electrification et des Eaux du Sud Est des Ardennes

2 Hameau de Landèves - 08400 BALLAY

Tel : 03 24 71 61 91 – Fax : 03 24 71 97 00

Email : [sse.ballay@syndicats-ballay.fr](mailto:sse.ballay@syndicats-ballay.fr) <http://www.ballay-syndicat.com>

# RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2010

(DEFINITIF AU 31/12/2010)

## SOMMAIRE

<p><b>LES ADHERENTS.....3</b></p> <p><b>LES COMPETENCES.....4</b></p> <p>  ELECTRIFICATION RURALE.....4</p> <p>  ECLAIRAGE PUBLIC.....4</p> <p>  EAU POTABLE.....4</p> <p>  ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - S.P.A.N.C.....5</p> <p><b>L'ORGANISATION.....6</b></p> <p>  LES ELUS.....6</p> <p>  LES SERVICES.....7</p> <p><b>SERVICE ADMINISTRATION GENERALE.....8</b></p> <p>  INVESTISSEMENTS REALISES EN 2010 :.....8</p> <p>  FONCTIONNEMENT EN 2010 :.....8</p> <p><b>SERVICE ELECTRIFICATION RURALE.....8</b></p> <p>  FINANCEMENT DES PROGRAMMES 2010 :.....8</p> <p>  TRAVAUX REALISES EN 2010 (ETAT PREVISIONNEL au 31/12/2010) :.....9</p> <p>  TRAVAUX PROGRAMMES, ENGAGES OU EN COURS DE REALISATION.....11</p> <p>  TRAVAUX A PROGRAMMER ET A ENGAGER 12</p> <p>  TRAVAUX FACE C (DISSIMULATION) A PROGRAMMER.....12</p> <p>  TRAVAUX ETUDIES EN ATTENTE OU EN COURS D'ETUDE.....13</p> <p>  RAPPEL SUR LA PROGRAMMATION TRAVAUX FACE C (ESTHETIQUES).....15</p> <p>  RAPPEL DES DELAIS ET MODALITES DE REALISATION DES TRAVAUX.....16</p> <p><b>ECLAIRAGE PUBLIC.....17</b></p> <p>  OPERATIONS 2010.....17</p> <p>  EN TRAVAUX PONCTUELS (LIES A LA MAINTENANCE) REALISES PAR LE SEICE:....18</p> <p>  CONCLUSION.....18</p> <p><b>SERVICE EAU POTABLE.....19</b></p> <p>  EVOLUTION DU PERSONNEL EN 2010 :.....19</p> <p>  INVESTISSEMENTS REALISES EN 2010 :.....19</p>	<p>  MAINTENANCE ET TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION..... 19</p> <p>  ACTIVITE DU SERVICE : ..... 19</p> <p>  RESULTAT 2010 :..... 20</p> <p>  OPERATIONS EN MANDAT EN COURS:..... 20</p> <p>  EVOLUTION PROSPECTIVE 2011 : ..... 20</p> <p>  GESTION DES PLANS ET BASES DE DONNEES URBAINES..... 21</p> <p><b>LE S.P.A.N.C ..... 22</b></p> <p><b>( Service Public d'Assainissement Non Collectif ) ..... 22</b></p> <p>  Le PERSONNEL EN 2010 :..... 22</p> <p>  EVOLUTION REGLEMENTAIRE : ..... 22</p> <p>  MISSIONS DU SERVICE : ..... 23</p> <p>  TERRITOIRE D'INTERVENTION : ..... 23</p> <p>  ACTIVITES DU SERVICE : ..... 23</p> <p>  LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : ..... 25</p> <p>  LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME..... 26</p> <p>  UNE INFORMATION INDISPENSABLE : ..... 27</p> <p>  AGREMENT DES VIDANGEURS : ..... 27</p> <p><b>LE S.A.T.A.Z - Service fermé le 31/12/2009 ..... 27</b></p> <p><b>(Service d'Assistance Technique et Administrative pour les études de Zonage d'assainissement) ..... 27</b></p> <p>  LES MISSIONS : ..... 27</p> <p>  LES ACTIVITES DU SERVICE : ..... 27</p> <p>  BILAN DES ACTIVITES DU SERVICE : ..... 27</p> <p><b>ANNEXE 1..... 28</b></p>
---	--

## LES ADHERENTS

Le Syndicat d'électrification et des eaux du Sud Est des Ardennes (S.S.E) est un Syndicat Mixte fermé, regroupant :

- **167 communes** (dont 2 uniquement pour l'A.E.P. (Adduction d'Eau potable) et 59 uniquement pour la compétence assainissement non collectif)
- **et 15 E.P.C.I.** (13 Syndicats Intercommunaux d'Adduction d'Eau Potable - S.I.A.E.P. -, un syndicat d'assainissement et une communauté de communes en représentation-substitution pour 20 de ses communes membres dans le cadre de la compétence assainissement)

*Pas d'évolution en 2010*

*Voir le détail des adhérents et des compétences transférées en annexe 1*



## LES COMPETENCES

### ELECTRIFICATION RURALE

#### ► Compétence Distribution d'Energie Electrique et pouvoir concédant.

Le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution d'énergie électrique basse tension, HTA et des postes de transformation sur le territoire des communes.

Il assume les investissements nécessaires aux travaux de renforcement, d'extension et d'effacement de réseaux ; il est propriétaire des ouvrages de distribution publique d'électricité.

E.R.D.F., concessionnaire des réseaux d'électricité, en assume l'exploitation, l'entretien et la gestion ainsi que le renouvellement normal des ouvrages.



### ECLAIRAGE PUBLIC



#### ► Travaux neufs d'Eclairage (Investissement)

Le Syndicat assure pour le compte des communes (en tant que mandataire ou maître d'ouvrage délégué) la réalisation des travaux d'éclairage public

#### ► Maintenance et Entretien des réseaux Eclairage Public

L'entretien et la maintenance des réseaux d'éclairage public sont délégués au S.E.I.C.E. dont le Syndicat du Sud-Est est adhérent avec trois autres syndicats intercommunaux d'électrification et quatre communes urbaines (de plus de 2 000 habitants).

### EAU POTABLE

#### ► Maintenance et dépannage

Moyennant une participation annuelle forfaitaire suivant le type d'installation et le nombre de branchements, le Syndicat assure la maintenance, l'entretien et le dépannage des réseaux d'eau potable

#### ► Relevé des compteurs avec ou sans établissement des factures

#### ► Remplacement des compteurs

#### ► Ouvrages d'exploitation et de desserte des abonnés

Le Syndicat peut réaliser les travaux d'amélioration des ouvrages d'exploitation et de desserte des abonnés dans le périmètre d'urbanisation.

#### ► Gestion des plans

#### ► Production et distribution d'eau potable



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - S.P.A.N.C.



- Contrôle des installations neuves d'assainissement non collectif.
- Diagnostic et Contrôle périodique de fonctionnement des installations.
- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif existantes.



- Entretien des installations d'assainissement non collectif.

## L'ORGANISATION

### LES ELUS

Le comité syndical est composé de 167 délégués désignés par les conseils municipaux représentant les communes et de 57 délégués représentant les E.P.C.I. en fonction de leur population regroupée.

Le comité syndical délègue une partie de ses attributions au Président et au Bureau constitué :

- du Président
- de deux Vice-Présidents
- de 7 membres représentant les communes
- de 4 membres représentant les S.I.A.E.P

Président	Bernard BESTEL	Délégué de VRIZY
1 <sup>er</sup> Vice Président	Jean Pol RICHELET	Délégué de GRIVY LOISY
2 <sup>ème</sup> Vice Président	Alain HURPET	Maire de REMILLY AILLICOURT
Membre	Bernard AUBRY	Maire de CHUFFILLY
Membre	Joël CARRE	Maire d' HARRICOURT
Membre	Gérard CUNISSE	Délégué d'OLIZY - PRIMAT
Membre	André GROSSELIN	Délégué de BOULT AUX BOIS
Membre	Christian BELLOY	Maire de SAINT LOUP TERRIER
Membre	Brice GABREAUX	Délégué de MONTHOIS
Membre	François PREVOTEAUX	Délégué des AYVELLES
Membre	Denis NOIZET	Délégué du SIAEP de L'Avègre et Jailly – Maire de ARDEUIL-MONTFAUXELLES
Membre	Pierre GUERY	Président du SIAEP des Grands Aulnois
Membre	Ghislain LEMOINE	Président du SIAEP du Sud Ouest Vouzinois
Membre	Jean Michel THIRY	Président du SIAEP de Guincourt - Tourteron

**LES SERVICES**

<b>Une structure administrative</b>	
Commune aux deux syndicats depuis 2009 : le SSE et le SEICE depuis la disparition du SICROM au 01/01/2009 (Prise de compétence « Déchets Ménagers » par la 2C2A à cette même date)	
Directeur	Claude MAES
Attaché territorial	Non pourvu depuis 01/2009
Rédacteur	Marie-Claire MATER
Adjoint administratif territorial 2ème classe	Laëtitia MEHAULT
Adjoint technique territorial 2ème classe	Géraldine LOIZON

<b>Une structure technique</b>	
<b>Service EAU POTABLE</b>	
Ingénieur Territorial - Responsable de Service	Cyrille GUICHOUX depuis le 01/12/2009 Non pourvu depuis le 23/04/2010 Sophie BRAQUET depuis le 01/11/2010
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Régis ALBIERO
Adjoint technique territorial 2ème classe	Bruno BENEDETTI
Adjoint Technique de 1ère classe	Franck BAILLEUX
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Cyrille CZERKAWSKI
Adjoint technique territorial 2ème classe	Julien LEBARS
Agent de maîtrise principal	Bruno MORLET
Adjoint technique territorial 1ère classe (Remplaçant)	Franck THIEBAULT
<b>Service S.P.A.N.C. et S.A.T.A.Z</b>	
Responsable du Service	Frédéric COURVOISIER-CLEMENT
Technicien Supérieur territorial	Ombeline DELANDHUY
Technicien Supérieur territorial	Alexis LANDRIEUX
Adjoint Administratif territorial 2ème classe	Emilie MORLET
<i>Contrôleurs de bon fonctionnement</i>	
Adjoint technique territorial 2ème classe	Bernard LAGASSE
Adjoint technique territorial 2ème classe	Thierry RAUCOURT



## SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

### INVESTISSEMENTS REALISES EN 2010 :

Investissements réalisés en 2010 :

- Téléphonie : mise à niveau Autocom, passerelles GSM, onduleur et changement d'opérateur
- Photocopieur, postes informatiques, imprimante

### FONCTIONNEMENT EN 2010 :

Le poste d'attaché territorial n'est toujours pas pourvu à ce jour vu les difficultés de définir une fiche de poste pérenne ( évolution de la maîtrise d'ouvrage ER ).

La charge de travail est donc toujours répartie entre Mlle MATER et le Directeur (Budget – Finances - Ressources Humaines – Gestion des carrières)



## SERVICE ELECTRIFICATION RURALE

### FINANCEMENT DES PROGRAMMES 2010 :

La répartition des financements pour les travaux d'électrification rurale (FACE, Conseil Général et FDEA) et la répartition de diverses recettes entre les 7 syndicats d'électrification est établie sur la base d'une grille de répartition incluant divers paramètres.

**Pour le SUD-EST notre quote-part fixée début 2010 est de 11,69% (en comparaison, le taux 2009 était de 11,32%).**

Cette année le Conseil Général a décidé **de ne plus aider les travaux d'électrification rurale et de ne plus suivre nos besoins en extension** (activités ou habitations) d'où une baisse de nos financements d'environ **120 000 €**.

Par contre les aides de la F.D.E.A. sont en nette hausse pour les travaux d'électrification rurale qui sont globalisés avec les travaux neufs d'Eclairage Public, laissant la possibilité au Syndicat de définir ses propres arbitrages en la matière.

Programmes aidés 2010	Montant Travaux T.T.C. Subventionnables	Montant Travaux T.T.C. Subventionnables
	Réalisables avec la grille virtuelle	Inscrits et autorisés
PROGRAMME FACE A ET B	40 214,00 €	40 213,34 €
PROGRAMME FACE C (Travaux esthétiques)	51 904,00 €	37 032,79 €
PROGRAMME CONSEIL GENERAL	0 €	0 €
PROGRAMME FEDERATION		
Dont 30 900,20 € (montant de subvention) réservés aux travaux d'éclairage public	132 307,00 €	138 557,16 €
<b>TOTAL :</b>	<b>224 425,00 €</b>	<b>215 803,29 €</b>

(Rappels : 2002 : 227 609,93€ (1 493 023 F) 2003 : 235 877,57€ (1 547 255 F) + FDEA de 29 606,77 € – 2004: 194 778,71€ - 2005 : 236 782 € -2006 : 280 463,15 € - 2007 : 387 885,32€ - 2008 : 236 685,28€ -2009 : **332 978,65€**



On constate :

- Des aides en forte baisse, due essentiellement au désengagement du Conseil Général dans le domaine de l'électrification rurale tant qu'un regroupement départemental de la maîtrise d'ouvrage ne sera pas effectif dans les Ardennes, en 2011 les dotations du

FACE vont également diminuer pour les départements ou le regroupement de la maîtrise d'ouvrage ne sera pas effectif.

- Pour faire face à nos engagements en matière de desserte en Electricité et de renforcement de nos réseaux il nous faudra utiliser nos fonds propres.

Recettes dans le cadre du contrat de concession	
Désignation	Montant global SSE 2010
<b>TAXES SUR L'ELECTRICITE</b> Taxe communale sur l'électricité versée par les fournisseurs d'électricité à la FDE répartie de la façon suivante : - 32,70% à la FDE - 67,30% aux syndicats en 2010 (Quote-part SSE : 11,69%)	<b>184 786,51 €</b> <i>(5 trimestres perçus en 2010)</i> (en 2009 : 152 770,17 €)
<b>REDEVANCE DE FONCTIONNEMENT dite R1</b> Calcul de la redevance faisant intervenir la longueur des réseaux HT et BT, la population, la durée de la concession - 100% à la FDEA - 0% aux SYNDICATS en 2010	Compensée par un reversement plus important de la taxe sur l'électricité
<b>REDEVANCE D'INVESTISSEMENT dite R2</b> (redevance 2009 perçue en 2010 calculée sur investissement 2007 y compris Eclairage public) <b>Recette destinée à disparaître du fait de la mise en œuvre de la PCT</b>	<b>116 522,40€</b> (en 2009 : 34 288,96€)
<b>REVERSEMENT TICKETS BLEUS</b> Reversement par ERDF d'une partie du ticket d'accès en fonction des extensions de réseaux faite par l'ER 11 réalisées en « 2010 » (mai 2009 à décembre 2009) – 16 en 2009 <b>Recette destinée à disparaître du fait de la mise en œuvre de la P.C.T. au 01/01/2010</b>	<b>Au 01/01/2010 6 316,41€</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>307 625,32€</b> (en 2009 : 197 518,06)

### TRAVAUX REALISES EN 2010 (ETAT AU 31/12/2010) :

Nous aurons réalisé en 2010 un montant de travaux de :

**319 629,60 €** TTC (honoraires du syndicat compris) et **258 307,63 €** TTC sont en cours de réalisation à diverses phases d'avancement.

→ soit **577 937,26 €** TTC engagés pour l'année 2010.

Pour mémoire, montants de travaux d'électrification rurale réalisés hors coffrets forains et éclairage des années précédentes :

338 200,26 € en 2009

345 473,29 € en 2008

496 062,17 € en 2007

311 130,20 € en 2006

429 571,05 € en 2005

On peut noter un montant d'investissement sensiblement équivalent à 2009 mais toujours en retrait par rapport à 2007 : **manque notoire de projets en dissimulation**, projets en attente de décision des financeurs notamment le Conseil Général en matière de voirie d'où des **projets retardés au 2ème semestre ou abandonnés**, des besoins en extension ( habitations ou activités économiques qui **s'accroissent en fin d'année d'où une prévision d'activité plus soutenue début 2011 contrairement à l'année 2010 ou les décisions d'engagement sont intervenues en milieu d'année** .

Des besoins en fonds propres à prévoir pour 2011.

<b>Avancement des programmes de travaux en 2010</b>					
<b>Situation des engagements et consommations de crédits</b>					
<b>An</b>	<b>Programme</b>		<b>Dotation en travaux aidés</b>	<b>Avancement (Travaux réalisés)</b>	<b>Observations</b>
2008	FACE AB (65%)		35 181.30 €	100,00%	Soldé
	FACE S (65% ou 35 %)		0,00 €	0,00%	Néant
	FACE C (65%)		52 272.58 €	100,00%	Soldé
	CONSEIL GENERAL (65 %)		65 245.10 €	100,00%	Soldé
	FDEA		82 540.61 €	100,00%	Soldé
	SYNDICAT (Fonds propres)	44 989.65 €		100,00%	Soldé
	Sous total année 2008 :		<b>235 239.60 €</b>		
2009	FACE AB (65%)		37 232.64 €	100,00%	Soldé
	FACE S (65% ou 35 %)		0,00 €	0,00%	Néant
	FACE C (65%)		50 260.37 €	77,50%	Reste reliquat Grandpré
	CONSEIL GENERAL (65 %)		144 361.64 €	100,00%	Soldé à fin 2010
	FDEA		101 124.00 €	91,00%	Reste reliquat Grandpré
	SYNDICAT (Fonds propres)	9 081.00 €		100,00%	Soldé
	Sous total année 2009 :		<b>332 978.65 €</b>		
2010	FACE AB (65%)		40 213.34 €	63,00 %	Solde début 2011
	FACE S (65% ou 35 %)		0,00 €		Néant
	FACE C (65%)		37 032.79 €	0,00 %	En cours
	CONSEIL GENERAL (65 %)		0 €		Néant
	FDEA		138 557.69 €	50,00%	Solde début 2011
	SYNDICAT (Fonds propres)	<b>115 377.73 €</b>			Réalisation en 2011
	Montants Travaux				
Sous total année 2010 :		<b>224 424.89 €</b>			

Ces travaux correspondent à :

<b>COMMUNE</b>	<b>DESCRIPTION OUVRAGES</b>	<b>Programme</b>	<b>Total TTC opération</b>
<b>TRAVAUX REALISES, TERMINEES OU EN PHASE FINALE EN 2010 (ETAT AU 31/12/2010)</b>			
GRANDPRE	Dissimulation Rue des Telliers - PARTIEL - Solde FDEA 2009	FACE C 2009	31 097.86 €
LE CHESNE	Extension BTS rue du Clos Madoue	FACE AB 2009	4 662.48 €
LE CHESNE	Renforcement BTS Avenue Lucien LELARGE	FACE AB 2009	12 973.66 €
MARVAUX VIEUX	Remplacement PCH par PSSA	FDEA 2009	44 882.11 €
MARVAUX VIEUX	Antenne TDF Passage de Tarif vert à Tarif Bleu + Extension BTS	SYNDICAT 2009	8 327.47 €
ALLAND'HUY SAUSSEUIL	Extension BTS Création voie nouvelle	CG 2009	6 076.60 €
LE CHESNE	Extension BTS Mr LISART Jean Philippe parcelles AC391 et AC21-392	CG 2009	13 535.76 €

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	Total TTC opération
ATTIGNY	Extension BTS Chemin de la couture 1ère TRANCHE	CG 2009	8 781.27 €
LA SABOTTERIE	Extension BTS Parcelle ZC 112 Mr CHERET Daniel	CG 2009	8 713.89 €
LAMETZ	Restructuration HTA dépose 2 H61 et création PSSA - PARTIEL	FDEA 2009	46 236.64 €
CHUFFILLY ROCHE	Extension BTS Réservoir	FDEA 2010	6 109.71 €
THENORGUES	TJ EARL BAGATELLE	FDEA 2010	10 361.51 €
LA CROIX AUX BOIS	Raccordement et pose Coffret forain	SYNDICAT 2010	772.20 €
VRIZY	Adaptation à la charge poste Forteresse	SYNDICAT 2010	739.12 €
LOUVERGNY	Dissimulation RD 8 rue de Sauvville - ETUDE -	SYNDICAT 2010	685.48 €
LAMETZ	Restructuration HTA/BT et dissimulation Centre Bourg - PARTIEL Solde sur FDEA 2009	FACE AB 2010	33 374.74 €
LE CHESNE	Renforcement BTAA Chemin des longues ROIES	FACE AB 2010	3 694.65 €
SAVIGNY/AISNE	Extension BTS SCI Côte BRICOT	FDEA 2010	7 880.68 €
SAULCES CHAMPENOISES	Lotissement "TERVEMONT" - 6 lots	FDEA 2010	10 205.65 €
SAINT PIERREMONT	Extension BTS Bâtiment agricole GAEC DU PRE LAMART	FDEA 2010	7 052.30 €
SAINT LAMBERT	Extension BTS Parcelle D 770 Mr FLAMMAND	FDEA 2010	8 218.76 €
TAILLY	Tarif JAUNE Station de Pompage	FDEA 2010	12 213.30 €
SAINT LOUP TERRIER	Adaptation à la charge poste Mairie	SYNDICAT 2010	739.12 €
AUTHE	Extension BTS site GSM	SYNDICAT 2010	8 600.24 €
ECORDAL	Extension BTS Route de la Lulotterie – 3 parcelles	FDEA 2010	12 117.73 €
TAILLY (REMONVILLE)	Extension BTS bâtiment communal	FDEA 2010	5 795.50 €
	<b>TOTAL EN EUROS</b>		<b>319 629.60 €</b>

### TRAVAUX PROGRAMMES, ENGAGES OU EN COURS DE REALISATION

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	Total TTC opération
SAINT MOREL	Adaptation à la charge poste Gare	FDEA 2008	707,18 €
SAINT LOUP TERRIER	Dissimulation rue du bois de Saint Loup	FACE C 2010	19 688.96 €
SAINT LOUP TERRIER	Travaux complémentaires Dissimulation rue du Bois de Saint Loup	FACE C 2010	10 607.92 €
BUZANCY	Renforcement BTS Ruelle du Château	FACE AB 2010	9 713.56 €
SAINT MOREL	Dissimulation devant l'église	FACE C 2010	21 376.41 €
SUGNY	Extension BTS Mr GOBERT Julien	FDEA 2010	5 649.77 €
SAVIGNY SUR AISNE	Création H61 "Les Prés" ( Zone Inondable) - PARTIEL Solde sur FDEA 2010	FACE AB 2010	3 998.53 €

Rapport d'activité 2010

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	Total TTC opération
SAVIGNY SUR AISNE	Création H61 "Les Prés" ( Zone Inondable) - PARTIEL Solde sur FACE AB 2010	FDEA 2010	21 959.44 €
ECORDAL	Adaptation à la charge poste TELLIERES	SYNDICAT 2010	739.12 €
BRIEULLES SUR BAR	Desserte TJ SCI tarterelle - Création poste Petit Pont Participation (ERDF)	FDEA 2010	42 667.74 €
BUZANCY	ZA -2C2A Création poste 3 UF + Réseau BTS interne	SYNDICAT 2010	84 765.58 €
BAR LES BUZANCY	Extension BTS Habitation Mlle RITZINGER Christine	FDEA 2010	9 721.44 €
ECORDAL	Renforcement BTA issue du poste TELLIERES	SYNDICAT 2010	18 290,80 €
<b>TOTAL EN EUROS :</b>			<b>258 307,63 €</b>

TRAVAUX A PROGRAMMER ET A ENGAGER

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Priorité	Total TTC opération
		1 : En 2011 2 : Peut être différé	Travaux TTC
<b>En instance de programmation</b>			
SAULCES CHAMPENOISES	Extension BTS Habitation Mr THOMAS Adrien	1	3 963.51 €
FALAISE	Extension BTS Pierrard Nicolas	1	6 268.70 €
GRIVY LOISY	Renforcement BTS Place de l'Eglise	1	11 210.60 €
FALAISE	"Renforcement" suite extension Pierrard Nicolas- Création PSSA	1	Etude en cours
CHALLERANGE	Remplacement PCH par un PSSA	2	68 800.23 €
<b>EN ATTENTE D'ACCORD DEFINITIF</b>			
BOURCQ	Extension BTS Bâtiment Agricole EARL Manceaux-Dion	1	15 515,62 €
ATTIGNY	Extension BTS Habitation Mme REY Virginie	1	8 566.41 €
LES PETITES ARMOISES	Extension BTS rue LABAR	1	15 468.08 €
CONTREUVE	DESSERTTE TJ Poulailier GAEC Lampson Champ Bernard	1	17 423.67 €
MARVAUX VIEUX	TARIF JAUNE GAEC des Trières	?	51 510.78 €
BUZANCY	Lotissement 15 Lots	?	31 476.65 €
<b>SOUS TOTAL :</b>			<b>230 223,21 €</b>

TRAVAUX FACE C (DISSIMULATION) A PROGRAMMER

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Priorité	MONTANT TTC
GRANDPRE	Dissimulation rue des Telliers 2ème Tranche	2011 ?	44 743.20 €
<b>TOTAL EN EUROS :</b>			<b>44 743.20 €</b>

**TRAVAUX ETUDES EN ATTENTE OU EN COURS D'ETUDE**

<b>COMMUNE</b>	<b>DESCRIPTION OUVRAGES</b>	<b>OBSERVATIONS OU PRIORITES</b>	<b>Montant TTC Travaux</b>
SAVIGNY SUR AISNE	Extension BTS Parcelle ZB 60	Pré-étude suite à CU	2 589,11 €
SAINT MOREL	Extension BTS Parcelle ancienne Gare	Pré-étude	4 901,42 €
SUGNY	Extension BTS Parcelle B 31 partielle	Pré-étude suite à CU	8 639.44 €
RILLY SUR AISNE	Extension BTS Ancienne Halle	Pré-étude suite à PC	15 275.66 €
SUZANNE	Extension BTS parcelle E 45 p	Pré-étude suite à CU	9 071.90 €
BOULT AUX BOIS	Extension BTS ADRIAN Jean Michel	Pré-étude suite à CU	4 967.12 €
SECHAULT	Extension BTS Parcelle AB165/156	Pré-étude suite à CU	9 196.16 €
CHARBOGNE	Extension BTS Parcelle ZI 104	Pré-étude suite à CU	13 157.95 €
GRIVY LOISY	Extension BTS Parcelle ZH 21 partielle	Pré-étude suite à CU	4 004.79 €
FALAISE	Extension BTS Parcelle ZA 76	Pré-étude suite à CU	6 127.74 €
VANDY	Extension BTS Parcelle B 635	Pré-étude suite à CU	6 581.34 €
LA SABOTTTTERIE	Extension BTS parcelle ZD 25 partielle	Pré-étude suite à CU	14 222.26 €
LE CHESNE	Extension BTS parcelle AC 118	Pré-étude suite à CU	5 974.61 €
CHALLERANGE	Extension BTS Rue de Brières	Pré-étude suite à CU	5 245.75 €
CHALLERANGE	Extension BTS Chemin de Bucheny	Pré-étude suite à CU	5 738.62 €
SAINT JUVIN	Remplacement PCH par PSSA	Renforcement à prévoir	73 569.01 €
COULOMMES	Extension BTS Parcelle B 560	Pré-étude suite à CU	8 050.00 €
GUINCOURT	Extension BTS Château de Guincourt - Mr DAGUISY - SOUS RESERVE -	Pré-étude suite à CU	9 696.98 €
TOURTERON	Extension BTS LEROUX Léone	Pré-étude suite à CU	11 477.50 €
BRIEULLES SUR BAR	Lotissement	2	12 722.54 €
SECHAULT	Extension BTS Thomas LANGE	Pré-étude suite à PC	10 812.98 €
GRANDPRE	Extension BTS Parcelles communales rue de l'Orme	Pré-étude suite à CU	9 267.80 €
QUATRE CHAMPS	Extension BTS parcelle A 1406	Pré-étude suite à CU	9 461.88 €
MONTHOIS	Extension BTS parcelle ZC 81 partielle	Pré-étude suite à CU	6 511.57 €
LE CHESNE	Extension BTS parcelles Y59 et Y60	Pré-étude suite à CU	13 795.05 €
TOGES	Extension BTS parcelle B 445	Pré-étude suite à CU	5 326.80 €
BRIQUENAY	Extension BTS parcelle ZK 13	Pré-étude suite à CU	7 287.69 €
TERRON SUR AISNE	Extension BTS parcelle D 26 (Rac. Ind.)	Pré-étude suite à CU	5 488.92 €
CHARBOGNE	Extension rue du Four	Pré-étude suite à CU	10 292.05 €
OLIZY	Extension BTS Parcelle ZK 29	Pré-étude suite à CU	5 694.99 €
CHATEL CHEHERY	Extension BTS Parcelles AO 108-109-110	Pré-étude suite à CU	11 413.88 €
SECHAULT	Extension BTS Parcelle AB 18	Pré-étude suite à CU	5 479.67 €

## Rapport d'activité 2010

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	OBSERVATIONS OU PRIORITES	Montant TTC Travaux
ALLAND'HUY SAUSSEUIL	Extension BTS - Indivision CHANOIR	Pré-étude suite à CU	5 222.20 €
CHARBOGNE	Viabilisation rue des Melliers	Pré-étude	31 006.36 €
LE CHESNE	Extension BTS Bât. Agricole Laurent WISNIEWSKI	Pré-étude suite à CU	16 189.81 €
LONGWE	Extension BTS parcelles A 164 et 165	Pré-étude suite à CU	12 996.91 €
OCHES	Extension BTA Bât. Agricole GAEC St GEORGES	Pré-étude suite à CU	1 991.67 €
QUATRE CHAMPS	Extension HTA + H61 parcelle ZE4	Pré-étude suite à PC	16 774.19 €
CHARBOGNE	Extension BTS Parcelle ZH 23	Pré-étude suite à CU	5 288.14 €
TERRON SUR AISNE	Extension BTS parcelles A 600 à 662	Pré-étude suite à CU	5 798.91 €
LAMETZ	Extension BTS parcelles AB 98 et 99	Pré-étude suite à CU	3 365.75 €
VERPEL	Extension BTS bâtiment agricole REMY Thierry	Pré-étude suite à CU	23 140.55 €
VERPEL	Extension BTA bâtiment agricole REMY Thierry	Pré-étude suite à CU	12 939.97 €
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZA 19 partielle	Pré-étude suite à CU	7 206.57 €
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZC 27 partielle	Pré-étude suite à CU	6 350.22 €
OLIZY	Extension BTS parcelles AB 314 et 145	Pré-étude suite à CU	7 777.48 €
GRIVY LOISY	Extension BTS parcelle AH 45	Pré-étude suite à CU	3 963.63 €
LA CROIX AUX BOIS	Extension BTA parcelle B 25	Pré-étude suite à CU	2 866.45 €
NEUVILLE DAY	Extension BTS parcelle B03 171	Pré-étude suite à CU	9 100.26 €
BRIQUENAY	Extension BTS parcelle ZB 72	Pré-étude suite à CU	8 995.03 €
VONCQ	Extension BTS terrain de loisirs Mme ADAM	Pré-étude suite à CU	4 804.36 €
MONT SAINT MARTIN	Bâtiment agricole Melle DEBRIELLE - Solution aérienne	Pré-étude suite à CU	19 033.08 €
MONT SAINT MARTIN	Bâtiment agricole Melle DEBRIELLE - Solution souterraine	Pré-étude suite à CU	42 111.63 €
SAINT JUVIN	Extension BTS parcelle ZL 31	Pré-étude suite à CU	12 162.22 €
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZA 12 partielle	Pré-étude suite à CU	7 582.95 €
OLIZY	Extension BTS Parcelle ZH 42	Pré-étude suite à CU	4 378.58 €
BELLEVILLE SUR BAR	Lotissement 8 lots	Pré-étude suite à CU	8 260.57 €
APREMONT	Extension BTS parcelle ZB 118	Pré-étude suite à CU	7 126.43 €
SOMMAUTHE	Extension BTS parcelle ZC 22 ( 2 parcelles)	Pré-étude suite à CU	11 713.59 €
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZBO1 37 divisée A B C	Pré-étude suite à CU	8 080.39 €
VONCQ	Extension BTS relais de chasse BUARD jacky	Pré-étude suite à CU	8 631.07 €
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZC 20	Pré-étude suite à CU	5 375.92 €
GRIVY LOISY	Extension BTS Parcelle AI 105	Pré-étude suite à CU	4 359.93 €
SAVIGNY/AISNE	Extension BTS Parcelles F 291 et 292	Pré-étude suite à CU	3 926.38 €
BRIEULLES SUR BAR	Extension BTS parcelle ZN 14	Pré-étude suite à CU	5 950.61 €

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	OBSERVATIONS OU PRIORITES	Montant TTC Travaux
GRANDPRE	Extension BTS parcelle E790	Pré-étude suite à CU	4 564.96 €
LES ALLEUX	Extension BTA 2 parcelles	Pré-étude suite à CU	2 608.72 €
AUTRUCHE	Ancienne Gare	Pré-étude suite à CU	9 300.36 €
	<b>TOTAL POUR INFORMATION :</b>		<b>&gt; 870 000 €</b>

Soit plus de **80 opérations**, en cours d'étude, en attente de décision ou sans suite à ce jour pour lesquelles des **pré-études ou des études ont été réalisées**.

Pour les opérations qui devraient être engagées en 2011, nous n'en maîtrisons pas le planning et ne disposons parfois que d'informations très partielles de la part des communes, qui

n'informent pas le Syndicat des suites données aux pré-études transmises lors des dépôts de CU ou PC.

Les inscriptions seront faites suivant l'ordre d'arrivée des accords définitifs et des possibilités de financement pour 2011, des priorités seront éventuellement à définir selon les urgences.

### RAPPEL SUR LA PROGRAMMATION TRAVAUX FACE C (ESTHETIQUES)

Bien que le Syndicat dispose d'une enveloppe limitée en FACE C pour les travaux de dissimulation, nous avons manqué de projets de voirie en 2010.

Les seuls chantiers pour lesquels des contacts ont eu lieu et qui **pourraient être pris en compte en 2011** sont les suivants à ce jour :

<b>Programmation FACE C</b>	
BAR LES BUZANCY	Dissimulation rue de la Gare (attente recolements VRD)
GRANDPRE	Rue des 4 frères Tellier – 2ème Tranche – décision ?
GRIVY LOISY	Traversée de Loisy – attente décision commune

Dans l'hypothèse où le Syndicat ne peut pas accompagner la commune lors de la réalisation de voirie (manque de financements disponibles ou, cas le plus fréquent, Syndicat associé beaucoup trop au projet de voirie, voir après le démarrage des travaux !!!!), nous proposons que le Syndicat réalise les études de dissimulation de réseaux de façon à ce que celle-ci puisse intégrer, dans le

marché Voirie, les fourreaux nécessaires à l'enfouissement futur des réseaux sur la base d'un plan précis.

<b>Dans tous les cas, un plan de récolement, établi par l'entreprise de V.R.D., est IMPERATIF après travaux</b>
---



## RAPPEL DES DELAIS ET MODALITES DE REALISATION DES TRAVAUX

### Rappel concernant les permis de construire :

« Dés lors qu'une autorisation de construire nécessite l'extension des réseaux publics d'électricité le **S.S.E. et le concessionnaire doivent être consultés.**

*Il paraît, en effet, inconcevable qu'une autorisation de construire nécessitant une extension des réseaux publics soit délivrée sans consultation de l'organisme compétent en matière de distribution d'énergie électrique sur le territoire communal et qui aura à supporter, en partie, la dépense*

**La responsabilité du service instructeur ou de la commune (dans le cas de renseignements erronés) pourrait être engagée et donner lieu à réparation au profit du service public lésé en cas de difficulté ou d'impossibilité de recouvrement des participations aux extensions de réseau. »**

Il y a lieu de respecter les procédures mises en place par les services instructeurs pour toutes les autorisations de construire et de nous **consulter systématiquement** pour toute construction nécessitant le raccordement au réseau électrique en tant que collectivité compétente en matière de distribution d'énergie électrique sur le territoire communal.

Suite aux pré-études réalisées et transmises aux communes, il est **impératif que nous soyons informés des suites données et des décisions prises par la commune** (permis de construire délivré, début des travaux, engagement et délibération de la commune)

### **Renforcement et extension : Rappel des délais et procédures :**

Cheminement des dossiers :

- Pour un bâtiment existant (ou un besoin spécifique) la demande du particulier est transmise à la mairie de la Commune et cette demande est transmise au Syndicat pour étude.

- **Pour une autorisation de construire, le dossier doit être transmis au Syndicat par la commune ; le Syndicat le transmettra directement à ERDF pour avis.**

- Si aucune extension n'est nécessaire, c'est ERDF qui intervient dans le cadre du branchement.

- Si une extension est nécessaire (participation à la charge de la commune) ou s'il y a nécessité d'un renforcement, c'est le syndicat qui intervient.

- Instruction de la demande :

- Visite sur le terrain

- Etude technique (avant projet)

- Concertation avec ERDF

- Réponse avec le montant de la participation financière (commune)

DELAI : 1 MOIS

Après engagement du demandeur sur sa participation (commune):

- Inscription sur un programme ER – demande de subvention.

- Instruction du dossier par les services du conseil général éventuellement.

- Décision de la commission permanente du conseil général le cas échéant.

- Notification de l'arrêté de subvention au Syndicat  
DELAI : très variable suivant les sessions de la CO.PER.

- Ordre de service de réalisation

- Etude détaillée de réalisation

- Dépôt du permis de construire de la ligne (article 49)

- Délai réglementaire de 21 jours

- Réalisation des travaux : (Variable suivant l'importance - maximum 3 mois)

- Remise au concessionnaire ERDF pour mise sous tension (suivant les nouvelles procédures mises en place depuis le 01 septembre 2002)

DELAI GLOBAL : 3 à 4 MOIS

**Les demandes doivent donc être effectuées 6 MOIS avant les besoins en énergie.**

### **Dissimulation de réseaux**

a) Financement :

Le Syndicat dispose de financement pour la dissimulation de réseau :

- Financement d'état : FACE C qui est limité ; le syndicat ne peut donner une suite favorable aux demandes des communes que dans la limite de l'enveloppe allouée.

Les modalités financières sont les suivantes :

- Electricité : part à la charge de la commune représentant 25% minimum du montant des travaux HT.

- Eclairage : part à la charge de la commune représentant 40% du montant HT plafonné suivant les modalités de subvention votées par la FDEA.

- Réseaux téléphoniques : nouvelles modalités mises en place sur le plan national et départemental (dépenses partagées entre France Télécom et la collectivité)

b) Délais :

Il est nécessaire de rappeler :

**\*que les travaux doivent être programmés au plus tard pendant l'année N-1 pour permettre :**

- la mise en place des financements croisés (Voirie – ER – DGE...)

- la coordination de tous les services concernés

- les délais d'instruction et d'étude de chacun des services.

- que ceux-ci soient programmés en coordination avec les travaux de réaménagement de voirie ou de trottoirs.

Il est donc **indispensable** que nous soyons informés dès les premières études et avant-projets sommaires par les communes ou leur maître d'œuvre des opérations d'aménagement projetées pour qu'une dissimulation de réseaux soit envisageable dans la limite du budget disponible.

Pour la prise en compte définitive d'une opération, il sera demandé à la commune la preuve de l'inscription au budget communal de l'opération considérée.

## ECLAIRAGE PUBLIC

En 2010 l'activité Eclairage public a été la suivante :

**En travaux neufs (hors prestations ponctuelles SEICE) : 91 518,32 € ( Travaux engagés)**

Dont achèvement d'opérations engagées en 2009 et reportées : **21 722,24 € H.T.** (Sainte Marie et Grandpré)



### OPERATIONS 2010

Montant des opérations prévisionnelles inscrites au budget 2010 : **200 000,00 €**

Montant des opérations engagées : **91 518,32 €**

Ce qui représente une aide financière de **25 831,80 €** du Syndicat en direction des communes

Les opérations inscrites non engagées seront annulées et feront éventuellement l'objet d'une nouvelle demande d'inscription sur le programme 2011 de la FDEA à savoir :

COMMUNES	OBJET DES TRAVAUX	ETAT D'AVANCEMENT
GRANDPRE	Dissimulation rue des Telliers - 14PL -	TERMINE
SAINTE MARIE	PL + armoire à Champ Bernard	TERMINE
LE CHESNE	Rue du clos Madoue - 2 PL	TERMINE
ATTIGNY	Remplacement 20 PL de style Place Charlemagne	TERMINE
FLEVILLE	Route du DUDAS - 3 cand.	TERMINE
ATTIGNY	Chemin de la Couture - 1ère TRANCHE 2 PL -	TERMINE
SAINT LOUP TERRIER	Dissimulation rue du Bois de Saint Loup - 4 PL -	EN COURS
CHEVIERES	Rénovation Eclairage aérien 9 PL	TERMINE
BRIEULLES SUR BAR	Pose de 3 candélabres + réseau route de chatillon	TERMINE
MONTHOIS	Renforcement Eclairage rie du gros chêne et rue d'Allamont - 3 PL	TERMINE
CHARBOGNE	Pose de 2 PL rue Richard JAILLOT + Réseau aérien	TERMINE
SAINT LOUP TERRIER	Travaux complémentaires Dissimulation rue du Bois de Saint Loup	EN COURS
SAINT LOUP TERRIER	Renforcement EP la Coquette - 1PL	TERMINE
SAINT LOUP TERRIER	Renforcement EP aérien - Les Normands - 2PL	TERMINE
VRIZY	Extension Eclairage Avenue Béguin - 3 Cand. + 1 lanterne	TERMINE
ATTIGNY	Pose de 6 lanternes	TERMINE
LE CHESNE	Eclairage Salle polyvalents - 3 candélabres	TERMINE
CHALLERANGE	Rénovation EP : Pose de 9 PL	TERMINE
LAMETZ	Centre bourg - 3 Cand. + 1PL + Proj	EN COURS
SAINT MOREL	Modif- Illumination Eglise	EN COURS
IMECOURT	1 PL + armoire de commande ferme de l'espérance	EN COURS
SAULCES CHAMPENOISES	Lotissement "TERVEMONT" 4 PL	REPORTE
THENORGUES	Un PL + réseau souterrain ruelle courtoise	SANS SUITE – ANNULE ?
THENORGUES	Un PL + réseau souterrain route de Grandpré	SANS SUITE – ANNULE ?
BAR LES BUZANCY	1 PL + réseau souterrain	SANS SUITE – ANNULE ?
TOURTERON	1 PL Hameau Les Aisements	SANS SUITE – ANNULE ?
TOURTERON	1 Armoire + 1 PL Hameau Les Perchets	SANS SUITE – ANNULE ?

## Rapport d'activité 2010

Pour l'année 2010, le montant de travaux engagés est resté faible par rapport à **nos prévisions budgétaires**.

**Pour l'année 2011**, nos possibilités budgétaires (et celles de la FDEA) permettront vraisemblablement de réaliser environ **200 000,00 € H.T.** de travaux neufs (hors SEICE),

il est nécessaire **que les communes fassent preuve de dynamisme et nous proposent des projets**, ( nombre d'installations nécessitent d'être rénovée) seule une **faible partie** est d'ores et déjà étudiée ou en cours d'étude, il s'agit de :

Travaux neufs prévisionnels 2011		
ALLANDHUY SAUSSEUIL	Création voie nouvelle 4 PL	APRES CONSTRUCTION
LES PETITES ARMOISES	Extension rue LABAR - 4 PL	2011 ?
BRIEULLES SUR BAR	Lotissement 5 PL	2011 ?
SAULCES CHAMPENOISES	Lotissement "TERVEMONT" 2PL	APRES CONSTRUCTION
BUZANCY	Lotissement LA CLEF DES CHAMPS 15 PL	2011 ?
ECORDAL	Extension Route de la Lulotterie - 3 Candélabres	APRES CONSTRUCTION
GRANDPRE	Dissimulation rue des Telliers 2ème Tranche - 11PL -	2011 ?

**RAPPEL** : Pour que les projets des communes soient pris en compte dans le programme de travaux 2011, **il est impératif** que les avant-projets soient étudiés et l'accord de la commune, **sous forme de délibération, obtenu avant le 30 mars 2010** ; nos besoins devant être transmis à la FDEA **avant le 15 avril**.

Nous vous invitons à nous contacter pour que les études de vos projets soient réalisées au plus tôt, nombre d'installations d'éclairage **nécessitent encore d'être rénovées ou améliorées**.

### EN TRAVAUX PONCTUELS (LIES A LA MAINTENANCE) REALISES PAR LE SEICE:

Pour un total **16 680,00 €** de travaux dont **4 620,00 €** de travaux en cours représentant **3 891,00 €** d'aide du Syndicat.

### MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES RESEAUX REALISES PAR LE SEICE :

Depuis le 01 janvier 2007 la F.D.E.A. ne verse plus d'aide pour la maintenance Eclairage Public, le montant correspondant est mis à disposition des syndicats pour les travaux d'électrification ou les travaux neufs d'éclairage public

Le syndicat a versé une participation totale de **61 172.10 €** y compris sa participation à l'Administration Générale soit **16 972.29 €** d'aide du syndicat.

### CONCLUSION

**L'aide financière du Syndicat** pour l'éclairage public s'élèvera, pour **2010**, à **51 292.89 €** (au lieu de 55 517,53 € en 2009) + la maîtrise d'œuvre et

la gestion des travaux d'éclairage assurées à titre gratuit pour les communes.

## SERVICE EAU POTABLE

### EVOLUTION DU PERSONNEL EN 2010 :

Suite aux départs en retraite et aux recrutements de 2006 et 2008 l'équipe opérationnelle reste au complet.

Suite à la mutation de Florent JUNQUET, responsable de service le 19 novembre 2009 ; son remplaçant Cyrille GUICHOUX, jeune diplômé, arrivé le 01/12/2009 a démissionné le 23/04/2010 !

Les missions du poste ont été en partie assumées par une plus grande implication du responsable de l'équipe opérationnelle (Bruno Morlet) et par le Directeur

Mme Sophie BRAQUET, ingénieur, récemment recrutée a pris ses fonctions le 02 novembre 2010.

### INVESTISSEMENTS REALISES EN 2010 :

#### Renouvellement de véhicules :

Un utilitaire d'intervention commandé en 2009 livré en avril 201 ; un second est en commande.

#### Matériel Informatique et téléphonie :

Renouvellement d'un poste informatique, évolution du logiciel du SIG, renouvellement du parc de téléphonie mobile et changement d'opérateur.

### MAINTENANCE ET TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION

#### Délégation de compétences :

L'état des délégations de compétence est le suivant :

#### Production et Distribution d'eau potable :

Aucune collectivité concernée.

#### Maintenance :

59 collectivités sur 79 collectivités potentielles représentant 91 communes et 9028 branchements. (sans changement)

Les 59 collectivités sont réparties ainsi :

Compétence Collectivité : P=Production D=Distribution		
Communes	38	P & D
SIAEP	8 (soit 44 communes)	P & D
SIAEP production	4 (soit 9 communes)	P
Communes	9	D

#### Relevé de compteurs :

4423 branchements représentant 6810 habitants (sans changement) à prévoir pour 2011 : Semuy

#### Etablissement des factures d'eau :

1096 branchements pour 4 collectivités (retrait de Marcq en 2010).

#### Gestion des plans

Effective à ce jour : 2407 branchements pour 10 collectivités, soit 26%

(SIAEP Avègre et Jailly, SIAEP Olizy - Brecy Brières, Challerange, Fléville, Vendresse, Autry, Condé les Autry, Neuville-Day, Vrizey et SIAEP de Buzancy), aucune autre collectivité n'ayant confirmé son choix.

### ACTIVITE DU SERVICE :

L'activité du service a été la suivante :

TYPE DE PRESTATIONS	MONTANTS RECOUVRES			NOMBRE		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
MAINTENANCE	<b>282 222.29 €</b>	284 260,87€	282 133,49€			
PRESTATIONS ANNEXES, dont :	<b>270 834.41 €</b>	359 185,76€	220 215,71 €			
-Remplacement compteurs				<b>182</b>	189	249
-Branchements				<b>41</b>	47	80

-Travaux divers (hors remplacement vannes / vannettes)	<b>135 672.54 €</b>	214 566,64€	87 357,40 €			
Pose de regards isothermes				<b>50</b>	86	81

## RESULTAT 2010 :

Pour l'exercice 2010, en matière de maintenance, d'entretien et de dépannage des réseaux, **l'équilibre financier n'est plus atteint.**

Concernant le relevé des compteurs et l'établissement des factures d'eau : les recettes n'équilibrent pas les charges (service apporté aux adhérents).

## OPERATIONS EN MANDAT EN COURS:

Des collectivités avaient mandaté le service pour la réalisation, dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, de la rénovation de leur station de pompage et de traitement ainsi que divers ouvrages annexes.

Des conventions de mandat ont été signées avec ces collectivités après publicité et mise en concurrence dans le cadre de procédures adaptées.

### Avancement de ces opérations :

**SIAEP d'Olizy** : Opération terminée et soldée

**SIAEP des Grands Aulnois** :

Rénovation de station :

Mise en service définitive en Août 2009, travaux réceptionnés.

## EVOLUTION PROSPECTIVE 2011 :

L'année 2010 voit une baisse du nombre de fuites qui infirme la tendance de ces dernières années:

Le nombre d'intervention est de 216 (345 en 2009 – 300 en 2008).

Serait-ce le résultat de nos campagnes de recherche systématique malgré le vieillissement de nombreux réseaux : vieille fonte grise, PVC collé, branchements plomb...

Le matériel de détection s'avère pleinement efficace et fonctionnel. Les micros d'écoute au sol programmables permettent de sectoriser les fuites, tandis que le corrélateur permet de

Par contre, l'activité « prestations annexes » a été très en deçà des prévisions par rapport à 2009 : De nombreux projets restent en gestation compte tenu de la politique du Conseil Général en matière d'aides pour les travaux d'eau potable en 2010.

Des difficultés persistent toujours sur la programmation des travaux habituels du type branchement ou changement de compteur. De nombreuses demandes sont reçues « du jour au

L'année 2010 a vu une stabilité globale du prix des fournitures mais **une baisse des investissements des collectivités.** Le montant des participations doit permettre de maintenir l'équilibre budgétaire du service poste par poste **uniquement si l'activité est suffisante.**

Un sinistre important est survenu le 31/12/2009 ; celui est en cours de règlement par voie judiciaire.

L'expertise contradictoire ordonnée par l'expert judiciaire n'a eu lieu que le 25/11/2010 !

Bien que non responsable, le SSE en assume de fait une partie des conséquences dans le cadre de la maintenance.

**Tailly** : Traitement de la turbidité, des matières en suspension, du fer, pompage, refoulement, désinfection, comptage, télégestion,

Travaux en cours de termaison (fin prévue pour le 15/12/2010).

**Termes** : création d'un réservoir et modernisation du réseau.

Opération mise en « Stand by » par la commune en attente de possibilité de financement.

rechercher finement l'implantation des fuites prélocalisées. Les recherches nocturnes de fuites sont donc fortement réduites.

La décision de rechercher les fuites est prise lorsqu'une consommation anormale est détectée, soit par le relevé des compteurs généraux, soit quotidiennement par les données de télé-relève du superviseur

Le nombre de fuites mobilise néanmoins le personnel du Syndicat **à hauteur de 1 équivalents temps plein sur l'année.**

lendemain », parce que « le maçon arrive sur le chantier! ». Il en est de même pour le raccordement de réserves incendie.

Il est pourtant primordial d'avoir suffisamment à l'avance l'accord écrit de la collectivité pour engager les déclarations de travaux obligatoires (Electricité, Gaz, Télécoms).

**Il est toujours demandé aux collectivités, pour 2011, de programmer leurs besoins en travaux neufs et en renouvellement pour pouvoir préparer les opérations dans les meilleures conditions et pour gérer efficacement le planning de charge.**

L'âge moyen des compteurs ne devrait pas dépasser 10 à 15 ans, un renouvellement systématique des compteurs de plus de 20 ans est recommandé.

Réglementairement, le renouvellement des compteurs de classe C du type de ceux posés par le SSE est **désormais obligatoire tous les 15 ans.**

#### TERRASSEMENTS :

Un marché annuel à bons de commande existe avec l'entreprise LOCARD pour la réalisation des prestations courantes de terrassements sur

l'ensemble du Syndicat; ce principe sera reconduit en 2011.

Ce marché n'inclut pas les terrassements pour les travaux plus importants dont le montant dépasse très largement les seuils réglementaires de notre marché (branchements, fuites,...). Ces terrassements doivent faire l'objet d'une consultation directe par nos adhérents.

#### GROUPES ELECTROGENES :

Le Syndicat a été sollicité 4 fois en 2010 pour la mise à disposition de ses groupes électrogènes dans le cadre des procédures mises en place (recette totale : 454,00€ HT)

Pour mémoire, bien qu'ils soient amortis, le coût annuel de fonctionnement pour ces groupes dépasse largement ce montant.

### GESTION DES PLANS ET BASES DE DONNEES URBAINES

#### **Etat d'avancement du service**

Etablissement des plans Eclairage : sans objet (réalisé par le SEICE)

Etablissement des plans AEP : au fil des travaux

#### **Plans et base de données :**

La mise à jour évolutive en « temps réel », et les **réponses aux D.I.C.T.** pour le compte des collectivités **(Uniquement pour celles qui ont délégué cette compétence).**

**LE S.P.A.N.C**  
**( Service Public d'Assainissement Non Collectif )**

LE PERSONNEL EN 2010 :

Le personnel S.P.A.N.C est composé de :

**Frédéric COURVOISIER-CLEMENT**

Responsable de service ;

**Emilie MORLET**

Secrétaire et Adjoint administratif ;

**Ombeline DELANDHUY**

Technicienne territoriale assainissement ;

**Alexis LANDRIEUX**

Technicien territorial assainissement ;

**Bernard LAGASSE**

Agent de contrôle du bon fonctionnement ;

**Thierry RAUCOURT**

Agent de contrôle du bon fonctionnement.

**Ombeline DELANDHUY et Alexis LANDRIEUX**

assurent les contrôles de conception, d'implantation et de réalisation des installations neuves d'assainissement non collectif et les missions complémentaires du S.P.A.N.C (information, sensibilisation, conseil et instruction

des demandes d'urbanismes), respectivement sur les communes implantées sur le territoire du Bassin Rhin-Meuse et celles implantées sur le territoire du Bassin Seine-Normandie.

**Bernard LAGASSE et Thierry RAUCOURT** assurent le contrôle périodique de bon fonctionnement des assainissements existants ou devant exister sur l'ensemble du territoire syndical.

**Magaly MALCORPS** (Technicienne) et **Estelle CORDIER** (Secrétaire) ont respectivement quitté le service en janvier et mars 2010.

**STAGIAIRES** : Le service a accueilli cette année une stagiaire du lycée Jeanne d'Arc de Vouziers (Bac Secrétariat), trois stagiaires de la Communauté de Communes de Thiérache ardennaise (Echanges professionnels ANC), un stagiaire du SIVAVE de Reims (Echanges professionnels ANC), un stagiaire de l'UFR de Reims (Licence Intrapol) et un stagiaire du Lycée agricole de Saintes (BTSA gestion Eau).

EVOLUTION REGLEMENTAIRE :

**Rappel** : dans le domaine de l'assainissement non collectif, les principales références réglementaires sont les lois sur l'eau du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006. Elles ont récemment été modifiées par les lois dites Grenelle 1 et 2. Elles imposent que :

- le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif soit effectué au plus tard le **31 décembre 2012** ;
- la périodicité des contrôles est fixée par la collectivité, elle est de **10 ans au maximum** ;
- dans les cas de « **non-conformité** » des installations d'assainissement non collectif, les travaux de réhabilitation soient réalisés dans un délai de **4 ans** suivant le contrôle ;
- **le contrôle de l'assainissement soit effectué et le rapport de celui-ci fourni à l'acquéreur, lors de toute vente immobilière, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.** En cas de non-conformité l'acquéreur a un délai d'un an à compter de la date de signature de l'acte de vente authentique, pour se mettre en conformité.
- **La loi grenelle 2 impose désormais que le contrôle de conception avec avis favorable du S.P.A.N.C soit fourni par le demandeur, préalablement à tout dépôt de permis de construire ou d'aménager.**

**Les derniers arrêtés d'application** de la loi sur l'eau de 2006, relatifs aux prescriptions techniques applicables aux dispositifs d'assainissement non collectif et aux modalités de contrôles, ont été publiés au Journal Officiel. Ils sont datés du 7 septembre 2009 et abrogent les arrêtés du 6 mai 1996.

**Pour l'essentiel :**

Ils décrivent, pour le contrôle du neuf, les filières réglementaires. Elles seront de deux type : les filières classiques d'épuration par le sol, qui n'ont pas changé par rapport à l'ancien arrêté, et les filières dites « compactes » ou « innovantes » qui sont dorénavant soumises à l'obtention d'un agrément pour pouvoir être déclarées conforme à la réglementation. Au 30 novembre 2010, 20 agréments concernant ces filières ont été publiés. En contrepartie, plus aucune dérogation ne sera délivrée pour les filières non agréées.

Ils précisent pour le contrôle périodique de bon fonctionnement les modalités de son organisation et donnent pour mission aux contrôleurs, d'identifier les installations présentant des risques environnementaux, des risques sanitaires ou des nuisances et de dresser, par ordre de priorité, la liste des travaux nécessaires pour y mettre fin dans un délai de quatre ans.



## MISSIONS DU SERVICE :

Le S.P.A.N.C. du S.S.E. a été mis en place le 1er janvier 2003 et a pour missions :

- le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations nouvelles ou réhabilitées (instruction des demandes d'assainissement et contrôle avant remblaiement) ;
- le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes ou devant exister.

Les collectivités sont tenues, dans le cadre du maintien de la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement existants. Ce contrôle consiste à vérifier les conditions de réalisation de l'installation, son fonctionnement et son état d'entretien.

- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

Le Syndicat peut, en tant que mandataire (maître d'ouvrage délégué des propriétaires), assurer la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des habitations :

- générant un risque sanitaire, un risque environnemental ou des nuisances ;
- considérées comme prioritaires selon la réglementation et les critères fixés par le Syndicat et les organismes financeurs.

Des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des habitations concernées pourront être envisagées à l'échelle communale ou intercommunale.

## TERRITOIRE D'INTERVENTION :

Le S.P.A.N.C. intervenait au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sur 154 communes du Vouzinois, du Sedanais et du canton de Flize. Le territoire n'a pas évolué en 2010.

Le S.P.A.N.C assure, sur le territoire des communes bénéficiant du service, l'instruction des certificats d'urbanisme, déclarations préalables de travaux et permis de construire (uniquement pour la partie concernant l'assainissement),

Lors des ventes d'immeubles, le Service transmet pour information, à la demande des vendeurs ou de

leurs représentants (notaires, etc), une copie du rapport du contrôle périodique réalisé.

Ceci est fait pour le moment à titre informel dans le seul but d'informer au mieux les usagers actuels et futurs. Le contrôle de l'assainissement lors d'une vente d'immeuble sera rendu obligatoire par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, modifiée par la loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010, à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2011**.

## ACTIVITES DU SERVICE :

Les interventions sont détaillées dans le tableau ci-dessous pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 30 novembre 2010 :

Interventions	2010	Valeurs 2009 / variation en %
Certificats d'urbanisme	118	101 / + 17 %
Permis de construire	118	103 / +13 %
Autorisation de lotir	0	0 / - 0 %
Déclaration préalable	33	45 / - 27 %
Demande assainissement	158	126 / + 20 %
Contrôle de réalisation	126	83 / + 34 %
Contrôle périodique	2573	1969 / + 24 %
Réhabilitation installations	100	102 / - 2 %

Ces chiffres illustrent un redémarrage de l'activité après une année 2009 très morose.

La réalisation des contrôles met toujours en évidence de trop nombreuses poses d'assainissements non collectifs sans autorisation du S.P.A.N.C. Ce dernier, faute de contrôle, n'autorise pas la mise en service de ces installations, qui sont parfois mal adaptées aux caractéristiques de la parcelle. Elles peuvent ainsi

entraîner une pollution (atteinte à la salubrité publique et à l'environnement).

Nous vous rappelons que dans ce cas, la responsabilité du Maire est engagée. Il appartient aux élus d'informer leurs administrés de l'obligation de respecter la réglementation et d'informer le S.P.A.N.C des pratiques non réglementaires constatées.

Par effet de vases communicant, la mise en place des campagnes de réhabilitation sur le territoire du S.S.E fait également baisser le nombre de demandes d'assainissement instruites.

En ce qui concerne les demandes d'urbanisme, le rôle de la commune est accru depuis la mise en place de la réforme des demandes d'urbanisme au 1<sup>er</sup> octobre 2007. La Mairie est désormais le guichet unique centralisateur. Lors de nos rendez-vous d'informations avec les usagers, nous constatons régulièrement qu'un certain nombre de permis de construire ne nous sont pas transmis pour instruction de la partie assainissement. C'est autant de dossiers qui ne font ni l'objet d'un avis du S.P.A.N.C ni d'une demande d'assainissement. En cas de litige, la responsabilité du Maire est, comme précédemment, engagée. Cette situation

sera de plus en plus problématique avec les modifications réglementaires apportées par la loi Grenelle 2 pour la réalisation du contrôle du S.P.A.N.C préalablement au dépôt de permis de construire ou d'aménager.

**Pour 2011 une plus grande rigueur est donc demandée aux communes pour qu'elles transmettent toutes les demandes d'urbanisme au S.P.A.N.C.**

Le contrôle d'implantation, de conception et de réalisation des installations nouvelles d'assainissement non collectif :

Le contrôle de conception et d'implantation est un contrôle administratif qui donne un avis sur la filière proposée par le pétitionnaire. Le contrôle de réalisation est quant à lui un contrôle technique de la bonne réalisation des travaux. **Il s'effectue impérativement avant remblaiement de la filière d'assainissement non collectif.** Cette année le S.P.A.N.C. a instruit 158 demandes d'assainissement et a réalisé 126 contrôles de réalisation.

Le service souhaite également que le particulier informe préalablement le S.P.A.N.C. du démarrage des travaux afin de fixer d'avance un rendez-vous pour le contrôle. Pour cela, nous demandons aux particuliers de nous retourner la déclaration de commencement de travaux d'assainissement qui est jointe à l'avis favorable du S.P.A.N.C sur la demande d'assainissement.

La redevance (de 232,10€ à 527,50€ TTC en fonction du dimensionnement), pour la prestation réalisée, est directement facturée à l'utilisateur après la visite de contrôle des travaux. Le paiement effectué, le particulier reçoit l'avis définitif sur la conformité, le plan de récolement de son installation d'assainissement non collectif et des documents d'informations sur l'entretien de l'assainissement.

Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existante ou devant exister :

Le nombre de contrôles périodiques effectués a augmenté de plus de 24% par rapport à 2009 avec le même personnel. Une réorganisation du travail des Agents et un apport régulier des Techniciens en renfort lors des absences ou des congés des Agents, ainsi que pour la réalisation des journées complémentaires, expliquent ces chiffres. Le S.P.A.N.C. réalise depuis juillet 2005 le contrôle périodique de bon fonctionnement de l'ensemble des installations existantes (neuves ou anciennes) ou devant exister. Auparavant, le listing des redevables est élaboré avec l'aide de la Mairie et mis à jour annuellement.

Grâce à cette liste un courrier est envoyé à chaque redevable d'une commune, au minimum trois semaines avant la vérification du bon

fonctionnement des installations existantes, avec possibilité de prendre rendez-vous par téléphone, fax ou mail. Une affiche est envoyée aux communes pour affichage en Mairie, afin d'informer la population.

Les dates d'intervention dans une commune sont également publiées dans le journal l'Ardennais - l'Union en page locale.

L'objectif du contrôle périodique de bon fonctionnement est :

- de réaliser un diagnostic de l'assainissement non collectif existant d'une habitation et de faire le point sur son fonctionnement ;
- de contribuer à limiter la pollution rejetée par les particuliers dans le milieu naturel, au niveau du sol ou des cours d'eaux, soit directement, soit par le biais de puisards, de puits perdus, etc ;
- de faire le bilan par commune de l'état des équipements des habitations en matière d'assainissement non collectif.

**Depuis la parution des arrêtés du 7 septembre 2009**, relatifs aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le contrôle périodique a de nouvelles missions :

- vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur lors de la réalisation ou réhabilitation de l'installation ;
- constater que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de risques environnementaux, de risques sanitaires, ou de nuisances.

Suite au contrôle, deux cas possibles :

**1)** Si pas de risques environnementaux ou sanitaires constatés, le rapport de contrôle fait uniquement part de préconisations au propriétaire sur l'accessibilité des ouvrages, leur entretien ou la nécessité d'apporter des modifications ou des améliorations, à savoir :

- la réalisation de la vidange de la fosse septique, de la fosse toutes eaux ou le nettoyage du bac dégraisseur ;
- le nettoyage du préfiltre décolloïdeur, du filtre « à charbon », du « filtre à cheminement lent » ou du filtre bactérien percolateur et la mise en place ou le remplacement du matériau filtrant de l'appareil ;
- la mise en place d'une double ventilation efficace sur la fosse septique ou sur la fosse septique toutes eaux.

**2)** Si des risques environnementaux ou sanitaires, ou des nuisances sont dûment constatés, le rapport de contrôle contient une liste des travaux, classés par ordre de priorité, à réaliser dans un délai de quatre ans à compter de la date de notification du rapport. Le maire peut raccourcir ce délai selon le degré d'importance du risque.

Après réalisation des travaux, le S.P.A.N.C réalise une contre-visite pour vérifier la bonne réalisation des travaux.

Le bilan du premier exercice de contrôles périodiques de bon fonctionnement effectué entre le 11 juillet 2005 et le 11 août 2010, représentant **10281 contrôles**, est le suivant :

<b>Bilan Assainissement Non Collectif</b>		
<b>Installations d'ANC</b>	<b>Nb</b>	<b>%</b>
Aucune (constaté)	1943	18,9 %
Aucune (non décachée)	997	9,7 %
Incomplète	4791	46,6 %
Complète	2544	24,7 %
Refus d'accès à la propriété	6	0,05 %
<b>TOTAUX</b>	<b>10281</b>	<b>100 %</b>

Pour des raisons de restructuration informatique, les rapports de contrôle du second exercice de contrôles périodiques de bon fonctionnement, débuté le 12 août 2010, ne sont pas à ce jour intégrés informatiquement. Aucun bilan ne peut donc être établi pour le moment. A ce jour, **897 contrôles**, ont été réalisés.

Le redevable, qui reçoit la facture, est le propriétaire au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de facturation. La redevance pour le contrôle périodique est facturée directement et

annuellement au propriétaire par le S.P.A.N.C. Chaque année le redevable s'acquitte d'un quart (31,65€ à 79,13€ TTC en fonction du dimensionnement) du montant total de la prestation (126,60€ TTC à 316,50€ TCC en fonction du dimensionnement).

La vérification du bon état de fonctionnement est réalisée tous les 4 ans et elle nécessite que les regards de visite de la filière d'assainissement non collectif soient accessibles, descellés et ouverts (fosse septique, fosse septique toutes eaux, bac dégraisseur, préfiltre, champs d'épandage, etc).

Il est à noter que le taux de refus d'accès à la propriété privée est infime.

Le pourcentage de filières non décachées est dû soit à la volonté du propriétaire de ne pas rendre accessible ses ouvrages d'assainissement non collectif, soit à la difficulté réelle d'accès (filières sous la salle de bains, les toilettes, la terrasse...).

Ces chiffres démontrent qu'à peine 25% des habitations sont équipés d'une filière satisfaisante et que les eaux usées de presque 30% des habitations sont rejetées directement dans le milieu naturel (collecteur d'eaux pluviales, fossé, ruisseau, puisard...), démontrant ainsi la nécessité de la réhabilitation.

## LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

La directive européenne de 2005, traduite en partie en droit français par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, demande un retour au bon état écologique des cours d'eau et nappes phréatiques pour 2015. Pour y parvenir, les Agences de l'Eau SEINE NORMANDIE et RHIN MEUSE ont attribué à chaque commune un degré de priorité en fonction de l'impact de leurs rejets sur le milieu naturel.

C'est ainsi que, sur notre territoire, 23 communes sur le Bassin Seine-Normandie et 12 communes sur le Bassin Rhin-Meuse sont sélectionnées, à ce jour, pour les premiers programmes de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Le S.S.E intervient en tant que Mandataire (Maître d'Ouvrage délégué pour le compte des propriétaires des habitations concernées). Les bénéficiaires doivent être propriétaires d'un bâtiment habitable, sans travaux importants, rejetant des eaux usées.

Ce bâtiment doit :

- être situé en **zone d'assainissement non collectif** délimitée après enquête publique,
- ne pas faire l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable ayant pour conséquence d'augmenter la capacité d'accueil de l'habitation,
- posséder une installation d'assainissement non collectif "NON-CONFORME".

Nous rappelons qu'il s'agit d'une démarche **volontaire** du S.P.A.N.C et de ses usagers.

La non-conformité a été définie ainsi par les Agences de l'Eau et le S.P.A.N.C :

- **ASSAINISSEMENTS INEXISTANTS** (habitations dénuées d'installations d'assainissement),
- **ASSAINISSEMENTS INCOMPLETS**, c'est-à-dire installations composées uniquement d'un prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux),
- **ASSAINISSEMENT ENGENDRANT UN RISQUE** sanitaire ou environnemental (pollution).

Mais les modalités d'attribution des aides et le montage des programmes de réhabilitation sont différents d'une Agence de l'Eau à l'autre.

### TERRITOIRE SEINE NORMANDIE

L'Agence de l'Eau SEINE NORMANDIE a défini une liste de 23 communes :

BAYONVILLE, BRIQUENAY, CHUFFILLY ROCHE, CONDE LES AUTRY, CONTREUVE, CORNAY, COULOMMES ET MARQUENY, ECORDAL, FOSSE, GUINCOURT, MARS SOUS BOURCQ, MONT SAINT MARTIN, MONTCHEUTIN, MONTHOIS, NOIRVAL, QUATRE CHAMPS, SAINT LOUP TERRIER, SAINTE VAUBOURG, SAULCES CHAMPENOISES, SUGNY, TERRON SUR

AISNE, VAUX CHAMPAGNE et VAUX LES MOURON.

Un premier programme de réhabilitation de **53 projets** a été réalisé pour en 2009. Un second programme de **100 projets** a été démarré en 2010 et est en cours d'achèvement. Le taux de subvention s'élevait au total à 80% pour 2009, dont 60% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et 20% par le Conseil Général des Ardennes, et 60% en 2010 par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. A chaque fois, pour les installations dépassant les prix plafonds, une aide financière du S.S.E a été attribuée.

Pour y parvenir, le S.P.A.N.C a envoyé un courrier d'information à chaque propriétaire concerné. Les premières réponses reçues par le S.P.A.N.C. ont fait l'objet d'une étude de projet par un maître d'œuvre retenu après procédure de marché public avec mise en concurrence. Les entreprises, également retenues par appel public à la concurrence, ont ensuite réalisé ces travaux.

A ce jour le bilan est le suivant :

**ANNEE 2009 : 53 installations** d'assainissement non collectif réhabilitées, pour un montant total de travaux de **457.268,54 € TTC** et un taux moyen de subvention de **79,94 %**.

**ANNEE 2010 : 82 installations** d'assainissement non collectif réhabilitées, pour un montant total de travaux de **753.173,17 € TTC** et un taux moyen de subvention de **60,00 %**.

Pour le troisième programme, les études sont en cours de réalisation. Les travaux seront réalisés en 2011. Il pourrait concerner un peu plus de **100 nouvelles installations**. Après sollicitation de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

### TERRITOIRE RHIN MEUSE

En ce qui concerne l'Agence de l'Eau RHIN MEUSE, les critères d'éligibilité sont les mêmes que SEINE NORMANDIE Mais le montage du dossier est totalement différent. En effet, le S.P.A.N.C. du S.S.E. est le seul service de l'ensemble du bassin RHIN MEUSE à être retenu pour monter un tel programme à l'échelle intercommunale. Il s'agit d'un **programme**

**PILOTE sur l'ensemble du bassin RHIN MEUSE** et sans limitation en nombre de projets concernés.

Le S.P.A.N.C a présenté ce programme auprès des chargés de missions de l'Agence de l'Eau RHIN MEUSE le 9 décembre 2008. Un premier programme pluriannuel avec l'Agence de l'Eau RHIN MEUSE a été signé pour **150 à 200 installations d'assainissement non collectif à réhabiliter en quatre ans** à compter de 2009.

Les 12 communes concernées sont :

ARTAISE LE VIVIER, AUTHE, BOULT AUX BOIS, GERMONT, BRIEULLES SUR BAR, LES GRANDES ARMOISES, SAINT PIERREMONT SY, TAILLY, TANNAY, VAUX EN DIEULET, VERRIERES.

A ce jour 380 usagers des 12 communes ont reçu un courrier d'informations. 159 conventions ont été signées, soit un taux de réponse de 42%. Sur les **126 études réalisées** à ce jour, 113 ont été validées par les particuliers et 13 ont été refusées.

**En 2009**, une première tranche de **50 projets** de travaux a été réalisée. L'aide de l'Agence de l'eau était de 35% et l'aide du Conseil Général des Ardennes de 30%, soit un pourcentage d'aide global de 65%. Pour les installations dépassant les prix plafonds, une aide financière du S.S.E a été attribuée.

**Pour 2010**, Les financements du Conseils Général des Ardennes ayant cessé, les opérations ont été stoppées. Après accord de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, un programme financé à hauteur de 35 % d'aides, apportées uniquement par cette dernière; pourrait être lancé en 2011. Seuls 9 particuliers ont accepté de poursuivre l'opération avec ces taux de financement.

A ce jour le bilan est le suivant :

**ANNEE 2009 : 49 installations** d'assainissement non collectif réhabilitées, pour un montant total de travaux de **478.137,48 € TTC** et un taux moyen de subvention de **64,33 %**.

### LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

La réforme d'instruction des demandes d'urbanisme est entrée en vigueur depuis plus de deux ans (le 1<sup>er</sup> octobre 2007). La Mairie est désormais le guichet unique des demandes d'urbanisme. Il appartient donc au Maire de demander l'avis des services concernés et en particulier du S.P.A.N.C pour l'assainissement.

Les services instructeurs demandent aux communes de leur faire parvenir séparément le dossier d'urbanisme et l'avis définitif du Maire. Ce dernier doit être envoyé à la DDE dans un délai d'un mois à compter de la réception en Mairie de

la demande d'urbanisme. Ainsi le Maire peut prendre en compte dans son avis la réponse des différents services (électricité, eau potable, assainissement, S.D.I.S. ...).

**ATTENTION** : La loi Grenelle 2 modifie les règles pour l'instruction des documents d'urbanisme, notamment l'obtention préalable de l'avis du S.P.A.N.C, avant dépôt d'un permis de construire ou d'aménager. Cela va considérablement changer le mode de fonctionnement et les relations des communes avec les services instructeurs (voir document veille juridique S.S.E).

**UNE INFORMATION INDISPENSABLE :**

L'information sur l'assainissement non collectif des différents acteurs de la construction, du particulier à l'entreprise réalisant les travaux, est nécessaire pour un meilleur dialogue et une meilleure efficacité, mais aussi pour aboutir à des ouvrages de qualité.

L'information des particuliers est transmise lors de l'instruction de la demande d'assainissement et celle des professionnels se fait essentiellement sur les chantiers lors des contrôles de réalisation des travaux. Des journées de formation adressées aux professionnelles sont également organisées par les fabricants et fournisseurs de matériels et de matériaux. Le S.P.A.N.C participe à ces journées de formation.

Le contrôle périodique de bon fonctionnement est un moyen complémentaire de sensibilisation et de communication envers les usagers.

Il faut également rappeler que le diagnostic de l'assainissement lors d'une vente immobilière sera obligatoire à partir du 1 janvier 2011 et que grâce au contrôle périodique, des informations précises seront communiquées aux vendeurs ou aux agences immobilières et notaires mandatés par ces derniers pour vendre leurs biens.

Le S.P.A.N.C. participe aux réunions départementales des S.P.A.N.C organisées par la M.I.S.E des Ardennes.

**AGREMENT DES VIDANGEURS :**

Le 7 septembre 2009 a été adopté un nouvel arrêté fixant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières.

La D.D.T et la chambre d'agriculture réalisent actuellement un travail d'information et de

formation auprès des agriculteurs, auquel s'est associé le S.P.A.N.C. Une liste officielle des vidangeurs agréés sur notre territoire sera prochainement disponible. Le S.P.A.N.C pourra la communiquer à ses usagers et aux communes.

**LE S.A.T.A.Z - Service fermé le 31/12/2009**  
**(Service d'Assistance Technique et Administrative pour les études de Zonage d'assainissement)**

**LES MISSIONS :**

Le S.A.T.A.Z. (Service d'Assistance Technique et Administrative pour les études de Zonage d'assainissement) a assuré pour les communes qui le souhaitaient un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Le service a assuré le suivi de l'étude de zonage à partir de la consultation des bureaux d'études jusqu'à la fin de l'enquête publique,

comprenant également l'élaboration du dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et le suivi technique des prestations du bureau d'études. Le comité syndical avait fixé le montant de la prestation d'assistance du S.S.E qui variait en fonction de la population de la commune (tranche d'habitants).

**LES ACTIVITES DU SERVICE :**

Conformément aux informations données aux élus lors des dernières réunions du Comité syndical, le service a cessé d'exister à compter du 31 décembre 2009. La clôture du budget annexe a

été réalisée et toutes les opérations en cours ont été soldées.

**BILAN DES ACTIVITES DU SERVICE :**

Voici ci-dessous le bilan pour les 124 communes dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été assurée par le S.A.T.A.Z. depuis 2004 :

ETAPES	NB COMMUNES	% COMMUNES
Zonage d'assainissement approuvé après enquête publique	124	100,00 %

**ANNEXE 1**

Les adhérents et compétences transférées au 31 décembre 2010

(Nota : 0 ou blanc compétence non transférée – 1 compétence transférée)

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2010						
		ER	Ecl	AEP				ASS
<b>COMMUNES CLASSEES PAR CANTON</b>				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
ALLAND'HUY SAUSSEUIL	ATTIGNY	1	1	0	0	0	0	0
ATTIGNY	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
CHARBOGNE	ATTIGNY	1	1					1
CHUFFILLY ROCHE	ATTIGNY	1	1	1	1	1	0	1
COULOMMES MARQUENY	ATTIGNY	1	1					1
GIVRY SUR AISNE	ATTIGNY							1
RILLY SUR AISNE	ATTIGNY	1	1					1
SAULCES CHAMPENOISES	ATTIGNY	1	1					1
SEMUY	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
ST LAMBERT ET MONT JEUX	ATTIGNY	1	1					1
ST VAUBOURG	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
VAUX CHAMPAGNE	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
VONCQ	ATTIGNY	1	1	1	1	1	0	1
BAR LES BUZANCY	BUZANCY	1	1					1
BAYONVILLE	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
BELVAL BOIS DES DAMES	BUZANCY	1	1	1	0	1	0	1
BRIQUENAY	BUZANCY	1	1					1
BUZANCY	BUZANCY	1	1					0
FOSSE	BUZANCY	1	1					1
HARRICOURT	BUZANCY	1	1					1
IMECOURT	BUZANCY	1	1					0
LA BERLIERE	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
LANDRES SAINT GEORGES	BUZANCY	1	1	1	0	1	0	0
NOUART	BUZANCY	1	1	1	0	1	0	1
OCHES	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SAINT PIERREMONT	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SOMMAUTHE	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
TAILLY	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SAINT PIERREMONT	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SOMMAUTHE	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
TAILLY	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2010						
		ER	Ecl	AEP				ASS
<b>COMMUNES CLASSEES PAR CANTON</b>				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
THENORGUES	BUZANCY	1	1					0
VAUX EN DIEULET	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
VERPEL	BUZANCY	1	1					1
APREMONT	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	1
BEFFU LE MORTHOMME	GRANDPRE	1	1	1	1	1	0	1
CHAMPIGNEULLE	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
CHATEL CHEHERY	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	1
CHEVIERES	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
CORNAY	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	1
EXERMONT	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
FLEVILLE	GRANDPRE	1	1	1	0	1	1	1
GRANDHAM	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
GRANDPRE	GRANDPRE	1	1	0	0	1	0	1
LANCON	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
MARCQ	GRANDPRE	1	1	1	1	1	0	1
MOURON	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	0
OLIZY PRIMAT	GRANDPRE	1	1					1
SAINT JUVIN	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	0
SENUC	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	0
SOMMERANCE	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	0
TERMES	GRANDPRE	1	1	1	1	1	0	1
AUTHE	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	1
AUTRUCHE	LE CHESNE	1	1					1
BELLEVILLE CHATILLON/B	LE CHESNE	1	1					1
BOULT AUX BOIS	LE CHESNE	1	1					1
BRIEULLES SUR BAR	LE CHESNE	1	1					1
GERMONT	LE CHESNE	1	1					1
LE CHESNE	LE CHESNE	1	1	1	0	1	0	1
LES ALLEUX	LE CHESNE	1	1					1
LES GRANDES ARMOISES	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	1
LES PETITES ARMOISES	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	1
LOUVERGNY	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	0
MONTGON	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	0
NOIRVAL	LE CHESNE	1	1					1
SY	LE CHESNE	1	1	1	0	1	0	1
TANNAY	LE CHESNE	1	1	1	1	1	0	1
VERRIERES	LE CHESNE	1	1					1



Rapport d'activité 2010

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2010						
		ER	Ecl	AEP				ASS
<b>COMMUNES CLASSEES PAR CANTON</b>				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
ARDEUIL MONTFAUXELLES	MONTHOIS	1	1					1
AURE	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	0
AUTRY	MONTHOIS	1	1	1	1	1	1	1
BOUCONVILLE	MONTHOIS	1	1	1	1	1	0	1
BRECY BRIERES	MONTHOIS	1	1					1
CHALLERANGE	MONTHOIS	1	1	1	0	1	1	1
CONDE LES AUTRY	MONTHOIS	1	1	1	0	1	1	1
LIRY	MONTHOIS	1	1	1	1	1	0	0
MANRE	MONTHOIS	1	1	0	0	0	0	1
MARVAUX VIEUX	MONTHOIS	1	1					1
MONTCHEUTIN	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
MONT SAINT MARTIN	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
MONTHOIS	MONTHOIS	1	1					1
SAINT MOREL	MONTHOIS	1	1					1
SAVIGNY SUR AISNE	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
SECHAULT	MONTHOIS	1	1					1
SUGNY	MONTHOIS	1	1					1
VAUX LES MOURON	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
ECORDAL	TOURTERON	1	1	1	1	1	0	1
GUINCOURT	TOURTERON	1	1	1	0	1	0	1
LA SABOTTERIE	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	1
LAMETZ	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	1
MARQUIGNY	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	0
NEUVILLE DAY	TOURTERON	1	1	1	1	1	1	1
ST LOUP TERRIER	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	1
SUZANNE	TOURTERON	1	1					1
TOURTERON	TOURTERON	1	1	1	1	1	0	1
BALLAY	VOUZIERIS	1	1					1
BOURCQ	VOUZIERIS	1	1					1
CONTREUVE	VOUZIERIS	1	1					1
FALAISE	VOUZIERIS	1	1	1	1	1	0	1
GRIVY LOISY	VOUZIERIS	1	1					1
LA CROIX AUX BOIS	VOUZIERIS	1	1	1	1	1	0	1
LONGWE	VOUZIERIS	1	1	1	1	1	0	1
MARS SOUS BOURCQ	VOUZIERIS	1	1					1
QUATRE CHAMPS	VOUZIERIS	1	1	1	1	1	0	1
SAINTE MARIE	VOUZIERIS	1	1					1

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2010						
		ER	Ecl	AEP				ASS
<b>COMMUNES CLASSEES PAR CANTON</b>				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
TERRON SUR AISNE	VOUZIERES	1	1					1
TOGES	VOUZIERES	1	1	1	1	1	0	1
VANDY	VOUZIERES	1	1					1
VRIZY	VOUZIERES	1	1	1	0	1	1	1
CAUROY	MACHAULT	0	0	1	1	1	0	0
CHARDENY	MACHAULT	0	0					1
TOURCELLES CHAUMONT	MACHAULT	0	0					1
VENDRESSE	OMONT	0	0	1	1	1	1	0
AUFLANCE	CARIGNAN							1
BIEVRES	CARIGNAN							1
BLAGNY	CARIGNAN							1
LES DEUX VILLES	CARIGNAN							1
LA FERTE SUR CHIERS	CARIGNAN							1
FROMY	CARIGNAN							1
HERBEUVAL	CARIGNAN							1
LINAY	CARIGNAN							1
MALANDRY	CARIGNAN							1
MARGNY	CARIGNAN							1
MARGUT	CARIGNAN							1
MATTON ET CLEMENCY	CARIGNAN							1
MESSINCOURT	CARIGNAN							1
MOIRY	CARIGNAN							1
MOGUES	CARIGNAN							1
OSNES	CARIGNAN							1
PULLY ET CHARBEAUX	CARIGNAN							1
PURE	CARIGNAN							1
SACHY	CARIGNAN							1
SAILLY	CARIGNAN							1
SAPOGNE SUR MARCHE	CARIGNAN							1
SIGNY MONTLIBERT	CARIGNAN							1
TREMBLOIS LES CARIGNAN	CARIGNAN							1
VILLY	CARIGNAN							1
WILLIERS	CARIGNAN							1
BALAIVES ET BUTZ	FLIZE							1
BOUTANCOURT	FLIZE							1
CHALANDRY ELAIRE	FLIZE							1
ELAN	FLIZE							1

## Rapport d'activité 2010

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2010						ASS
		ER	Ecl	AEP				
<b>COMMUNES CLASSEES PAR CANTON</b>				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
ETREPIGNY	FLIZE							1
HANNOGNE SAINT MARTIN	FLIZE							1
LES AYVELLES	FLIZE							1
SAINT MARCEAU	FLIZE							1
SAPOGNE ET FEUCHERES	FLIZE							1
VRIGNE MEUSE	FLIZE							1
AMBLIMONT	MOUZON							1
AUTRECOURT ET POURRON	MOUZON							1
BEAUMONT EN ARGONNE	MOUZON							1
DOUZY	MOUZON							1
EUILLY ET LOMBUT	MOUZON							1
LETANNE	MOUZON							1
MAIRY	MOUZON							1
MOUZON	MOUZON							1
TETAIGNE	MOUZON							1
VAUX LES MOUZON	MOUZON							1
VILLERS DEVANT MOUZON	MOUZON							1
YONCQ	MOUZON							1
ARTAISE LE VIVIER	RAUCOURT							1
LA BESACE	RAUCOURT							1
CHEMERY SUR BAR	RAUCOURT							1
LE MONT DIEU	RAUCOURT							1
LA NEUVILLE A MAIRE	RAUCOURT							1
STONNE	RAUCOURT							1
CHEHERY	SEDAN OUEST							1
CHEVEUGES	SEDAN OUEST							1
ST AIGNAN	SEDAN OUEST							1
VILLERS SUR BAR	SEDAN OUEST							1
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRÊTES PREARDENNAISES (20 communes - 3891 hab - 1999)								1
<b>NOMBRE DE COMMUNES</b>		<b>105</b>	<b>105</b>	<b>46</b>	<b>23</b>	<b>47</b>	<b>7</b>	<b>151</b>

E.P.C.I.	Nombre de communes	Compétences déléguées au 31/12/2007						
		ER	Ecl	AEP				ASS
				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
S.I.A.E.P. DE L'AVEGRES ET DU JAILLY	5	0	0	1	1	1	1	0
S.I.A.E.P. de LA CROIX AUX BOIS - LONGWE	2	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de GIVRY/AISNE - SAULCES-CHAMPENOISES	2	0	0	0	0	1	1	0
S.I.A.E.P. des GRANDS AULNOIS	10	0	0	1	1	1	0	0
S.I.A.E.P. de LA LISIERE	4	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de la REGION D'OLIZY	2	0	0	1	1	1	1	0
S.I.A.E.P. de la REGION DE THENORGUES	3	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de SAINTE-VAUBOURG et VAUX-CHAMPAGNE	2	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. du SUD-OUEST VOUZINOIS	10	0	0	1	1	1	0	0
S.I.A.E.P. de la VOIE ROMAINE	2	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. D'ECORDAL-GUINCOURT-TOURTERON	3	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de BUZANCY	6	0	0	1	0	0	1	0
Syndicat d'assainissement de la vallée de l'Ennemanne	3	0	0	0	0	0	0	1
S.I.A.E.P. du Chemin de BELOEUVRE	3	0	0	1	0	1	0	0
<b>NOMBRE DE COLLECTIVITES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>1</b>